Trentième Année. — N° 72 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 13 MARS 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 12 MARS 1885

LA LOI SUR LES CÉRÉALES
DEVANT LE SÉNAT

Un nouveau revirement vient de s'opérer dans la politique ministérielle, c'est aujourd'hui M. Méline qui joue le rôle de M. Rouvier. L'autre jour, au palais du Luxembourg, le ministre de l'agriculture a tenu devant la commission sénatoriale un langage que son collègue le député de Marseille n'eût pas désavoué. Le doux et inoffensif personnage, dont la sollicitude pour les intérêts agricoles ne se traduit que par des bouts de rubans verts, s'est nettement prononcé contre une augmentation du droit dérisoire voté par la Chambre des députés.

Les fabricants de pâtes alimentaires qui s'étaient constitués à l'état de spectres électoraux attachés aux pas de M. Rouvier pour lui rappeler à toute heure qu'avant d'être ministre il est député de Marseille, et par conséquent obligé de sacrifier les intérêts de l'agriculture française à la prospérité de la semoule, peuvent rentrer satisfaits dans leurs foyers. Les tendances libre-échangistes l'emportent de nouveau dans le conseil des ministres, et pour conserver les bonnes grâces de M. Ferry, M. Méline se voit obligé d'abandonner les populations rurales à leurs douloureuse destinée.

Cette attitude du gouvernement ne doit pas nous surprendre. La secte opportuniste n'a vu dans un semblant de sollicitude accordé aux intérêts agricoles qu'un expédient désagréable, mais impossible à éviter à la veille des élections. Si M. Ferry et ses collègues avaient voulu assurer une protection sérieuse à la plus grande de nos industries nationales, ils auraient mené la campagne avec plus de décision et de vigueur Dès le premier jour, ils auraient inscrit dans leur projet de loi ce droit nécessaire, ce droit à peine compensateur de 5 francs par cent kilos que toutes les sociétés d'agriculture étaient unanimes à réclamer, et ils auraient usé de tout leur pouvoir pour le faire voter d'urgence par les deux Assemblées.

Ç'eût été se faire d'étranges illusions sur le caractère de nos ministres que de les croire capables d'agir avec cette franchise et cette promptitude. Au lieu d'aller droit au but, ils n'ont rien négligé pour paralyser le bon vouloir de la Chambre des députés et ils ont à un tel point abusé des lenteurs de la procédure parlementaire qu'ils ont laissé aux spéculateurs américains le temps d'inonder le marché français de blés du Far-West. Bien que la récolte de l'année dernière ait été de beaucoup supérieure à la moyenne, les importations de grains ont atteint le chiffre énorme de 7,176,572 quintaux métriques pendant la période comprise entre le 1er août 1884 et le 15 février 1885, tandis que les exportations se sont élevées tout juste à 48,245 quintaux. Comme on le voit, l'incroyable inertie du gouvernement français a permis aux spéculateurs de se donner libre carrière, notre marché est encombré pour longtemps, le remède va arriver trop tard.

La responsabilité encourue par le gouvernement est d'autant plus lourde qu'au fond l'Assemblée du Palais-Bourbon était disposée à revenir au système protecteur. Sans doute, le plus grand nombre des députés de la gauche manifestaient peu d'enthousiasme pour un droit sur les blés qui pouvait être mal accueilli par les comités radicaux des grandes villes ; mais comme ils avaient surtout besoin d'obtenir les votes des campagnes, ils comprenaient la nécessité d'une manifestation en faveur de l'agriculture.

Un moment ils ont hésité sur le choix de la réclame électorale qu'ils jugeaient indispensable pour rétablir leur popularité gravement compromise et ils ont accueilli, avec une bienveillance marquée, les combinaisons imaginées par M. Germain et par M. Paul Bert. Cependant, ils ont été bien vite obligés de se rendre à l'évidence et de reconnaître combien était chimériques les expédients proposés à la dernière heure par les deux sauveteurs attardés du libre-échange qui, pour éviter le droit sur les céréales, étaient prêts à supprimer l'impôt foncier et à lancer le Trésor public dans les plus dangereuses aventures.

Il appartient maintenant au Sénat de réparer le mal qui a été fait par le ministère. Au fond, les dispositions de l'Assemblée du Luxembourg ne sont pas douteuses. Elle n'ignore pas qu'un mouvement irrésistible en faveur de la protection s'est produit d'une extrémité à l'autre du territoire. Aura-t-elle le courage d'élever le droit sur les céréales à 5 fr., au risque de contrarier les petites combinaisons de M. Ferry ? Cet acte d'audace de sa part n'a rien d'invraisemblable. L'Assemblée du Luxembourg, dont l'existence est menacée chaque jour par le parti intransigeant et par la gauche radicale, ne peut se sauver qu'à la condition de se refaire une popularité dans les campagnes, et elle n'ignore pas qu'en élevant le droit d'entrée sur les blés au chiffre de 5 fr., elle aura seule aux yeux du pays tout le bénéfice de cette mesure, car la Chambre des députés, après avoir commis l'inexcusable maladresse de ne pas en prendre l'initiative, n'osera pas la repousser.

Un député de la gauche, qui a donné à la cause républicaine des preuves irrécusables de dévouement, M. Levavasseur, a pris la parole, dans l'avant-dernière séance de la Chambre, à propos du budget des cultes.

Il a déclaré très nettement à ses collègues de la majorité qu'ils suivaient une politique en contradiction avec les sentiments du pays. Sa harangue a été courte, mais bien significative.

« Depuis quelque temps, a-t-il dit, il ne s'agit plus du cléricalisme, il ne s'agit plus du catholicisme, il ne s'agit plus de tel ou tel culte, il s'agit, je le crains, du sentiment religieux que l'on veut combattre (Mouvements divers); c'est une guerre que, pour mon compte, je ne veux point engager ; je ne suis point un des militants dans l'un ni dans l'autre camp, je tiendrais à ce qu'on eût la paix sur ce point, et que l'homme politique ne se préoccupât pas de faire prévaloir certaines doctrines, quelles qu'elles soient. Je voudrais qu'on examinât quelles sont les obligations de l'Etat et non pas quelles sont les croyances.

En terminant, le député républicain a essayé inutilement de détourner ses collègues de la voie dans laquelle ils sont entrés :

« Vous montrerez une hostilité dont on vous saura peu gré dans le pays, et je ne parle pas des croyants : je suis convaincu qu'il y a beaucoup d'hommes — j'observe, croyez-le bien, attentivement le pays, et je crois être assuré de ne pas me tromper — qu'il y a, dis-je, beaucoup d'hommes qui ont approuvé dans les détails les actes de la politique suivie depuis quelques années ; mais, quand ils se sont vus en face d'un système résolument antireligieux, ils se sont éloignés de vous. Messieurs, on peut espérer ramener les violents qui oscillent d'un pôle à l'autre, mais, quand on écarte ceux qui sont les modérés, on a grand'peine ensuite à les ramener. Ils s'éloignent lentement, mais ils sont encore plus lents à revenir. Eh bien, c'est cette masse de la nation, qui est volontiers avec le gouvernement, que vous sacrifiez à des théories. Cette masse vous demande la paix religieuse, c'est là le premier besoin.

« Messieurs, j'ai cru devoir vous donner mon opinion. C'est celle d'un homme qui a mis toutes ses espérances dans la République (Interruptions à droite), et qui serait désolé si jamais elle devenait, comme tous les autres gouvernements, un gouvernement impossible. (Marques d'approbation sur divers bancs.) »

C'EST IGNOBLE !

Voici, d'après le compte-rendu du *Journal officiel*, les circonstances dans lesquelles M. de la Rochefoucauld a lancé cette interruption qui lui a valu un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal :

M. le président. — La parole est à M. Goblet.

M. René Goblet. — Messieurs, je n'avais aucunement l'intention d'intervenir dans ce débat, mais M. le garde des sceaux, dans les termes les plus courtois d'ailleurs, vient de m'adresser un appel personnel auquel il me paraît difficile de ne pas répondre.

Je persiste dans le sentiment que j'ai eu l'occasion d'exprimer plusieurs fois devant cette Chambre, à savoir que le règlement définitif de la question des rapports entre l'Eglise et l'Etat est absolument désirable.

Plus j'entends ces discussions toujours les mêmes (Marques d'assentiment sur plusieurs bancs) se reproduire devant l'Assemblée, plus il me paraît incompréhensible que le Gouvernement n'ait pas été le premier à sentir le besoin d'y mettre un terme en provoquant une solution de principe.

J'imagine que, s'il ne l'a pas provoquée, c'est qu'il ne l'a pas voulu, et, je crois qu'il est indispensable que, lorsque nous irons bientôt dans quelques mois, à l'époque voulue par la Constitution, devant nos électeurs.. (Ah ! ah ! sur divers bancs. — Rires et interruptions)... je crois qu'il est indispensable que nous leur posions la question ; il leur appartiendra de la résoudre, et cela vaudra mieux que de revenir chaque année, pendant toutes les législatures, marchander sur le budget des cultes...(Marques d'approbation sur divers bancs. —Interruptions.)

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — C'est ignoble ! (Exclamations à gauche et au centre.—Très bien ! très bien ! à droite).

Au centre et à gauche. — A l'ordre ! à l'ordre !

M. le président. — Monsieur de La Rochefoucald, je vous rappelle à l'ordre. (Très bien ! très bien) !

M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — Je maintiens le mot.

M. le président. — Puisque vous maintenez le mot, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.—Exclamations à droite).

SITUATION TENDUE

Londres, 11 mars. — Répondant aujourd'hui, à la Chambre des communes, à une question de M. O'Connor, qui lui demandait s'il était exact que les Russes continuaient à avancer sur la frontière afghane, M. Childers a déclaré qu'il n'avait reçu aucune information à cet égard.

Le chancelier de l'Echiquier a voulu parler d'informations officielles, car il doit être convaincu personnellement, comme le sont tous les Anglais, que non seulement les Russes sont décidés à ne pas abandonner les positions qu'ils ont conquises, mais encore qu'ils continuent leur marche en avant.

LENTEUR ALARMANTE

Si le gouvernement du czar avait eu l'intention de faire droit aux remontrances de l'Angleterre, remontrances qui, dans ces derniers temps ont pris, au dire des gens bien informés, le caractère d'un véritable ultimatum, les négociations engagées entre Londres et Saint-Pétersbourg auraient déjà abouti. Or, ce n'est un secret pour personne que les pourparlers n'ont pas fait un pas, et l'entrevue que lord Granville a eue hier au Foreign Office avec le ministre de la guerre et le premier lord de l'amirauté, indique clairement que l'on s'attend, d'un moment à l'autre, à une rupture éclatante.

L'ANGLETERRE PRÉPARE DES RENFORTS

Vous savez déjà que les transports qui débarquent et qui débarqueront à Souakim les troupes qui doivent former le corps d'armée du général Graham et qui devaient marcher sur Berber, ont ordre de ne pas repartir avant d'avoir reçu de nouvelles instructions.

Dans le cas où la guerre serait déclarée avec la Russie, ces troupes, qui comptent 12,000 hommes, se rendraient immédiatement à Kurrachee, d'où elles seraient transportées par chemin de fer sur la frontière de l'Inde et de l'Afghanistan, et dans l'Inde. Toutes les mesures sont prises, sur toutes les voies ferrées, pour expédier, au premier signal, toutes les troupes disponibles dans le nord de la Péninsule.

D'autre part, le général sir Peter Lumsden, le chef de la mission anglaise pour la délimitation des frontières, a reçu, dit-on, l'ordre d'organiser la défense de l'Afghanistan et de masser toutes les forces dont il dispose devant Hérat, pour empêcher les Russes d'y arriver.

EN AFGHANISTAN

Les Afghans paraissent, de leur côté, absolument déterminés à s'opposer à la marche en avant des troupes du czar. Un journal persan, qui s'imprime à Hérat, *le Shems*, annonce qu'un grand conseil des ministres, présidé par l'émir, a eu lieu à Caboul, et qu'il a été décidé que l'on insisterait même pour rentrer en possession des points stratégiques déjà occupés par les Russes, dût-on les reprendre les armes à la main.

CONCENTRATION DES TROUPES RUSSES

Si l'on se prépare, ici et dans l'Inde, à l'action, la Russie non plus ne reste pas inactive. On annonce de Saint-Pétersbourg que l'état-major général travaille à l'organisation d'une expédition considérable, qui partirait de Bakou sous les ordres du prince Tarchav Prarevoff et du général Vyalschy, et dont l'effectif serait de 35,000 hommes.

Les troupes seraient concentrées à Askbadt et iraient rejoindre le corps d'armée du général Kamaroff, qui exerce actuellement le commandement dans les provinces transcaspiennes.

INTERVENTION DE L'EMPEREUR GUILLAUME

Saint-Pétersbourg, 11 mars. — On m'assure que l'empereur de Russie a reçu de l'empereur Guillaume, son oncle, une lettre lui demandant amicalement de modérer l'ardeur des généraux et officiers russes, qui montrent peut-être un zèle exagéré sur la frontière afghane. L'empereur d'Allemagne ajouterait « qu'il s'efforcera, pour sa part, de maintenir l'état pacifique actuel, dont la continuation lui paraît indispensable. »

UN ARTICLE INSPIRÉ

Londres, 11 mars. — L'article alarmant du *Times* de ce matin a été inspiré par le gouvernement ; c'est du moins l'opinion générale, et cet article a augmenté les craintes que l'on avait depuis quelques jours déjà.

A la Bourse, il y a eu presque une panique, et la guerre est généralement considérée comme certaine. Pour l'éviter, l'Angleterre devra faire des concessions, car on ne croit pas que la Russie recule.

L'OPINION PUBLIQUE

L'opinion publique est en faveur de la guerre si la Russie ne veut pas céder. La *Pall mall Gazette* est le seul journal qui ne croie pas à la guerre et semble préparer l'opinion à la soumission de l'Angleterre.

Elle dit, ce soir, que le seul moyen de régler la question est de fixer la frontière de l'Afghanistan au sud de Zulfirar, et que c'est à cette condition seulement qu'on obtiendrait la retraite des Russes, jusqu'au traitement définitif de la question par la commission de délimitation.

LA GUERRE AVEC LA CHINE
PRISE DE KELUNG

Paris, 11 mars.—**Une dépêche de l'Agence Havas, datée de Hong-Kong, 4 h. 20 soir, dit que les positions chinoises autour de Kelung ont été enlevées après cinq jours de combats. Les pertes françaises sont de quarante tués et deux cents blessés.**

LA COLONNE DU GÉNÉRALE BRIÈRE DE L'ISLE

Toute la colonne du général Brière de l'Isle est concentrée à Tuyen-Quan ; elle va attendre les renforts qui arrivent de France. Les troupes travaillent activement à remettre en état les fortifications de la place. Des colonnes mobiles se sont avancées, en remontant la rivière, et ont constaté que les Pavillons-Noirs avaient repassé sur la rive droite.

L'AMIRAL COURBET

Pas de dépêche importante de l'amiral Courbet; nos croiseurs bloquent etroitement les côtes de Formose et les ports du nord; ils ont pour instruction de considerer le riz comme contrebande de guerre.

Les troupes envoyées au Tonkin par le gouverneur de la Cochinchine s'élevaient au chiffre de 1,200 hommes; il ne restait dans notre colonie que trois compagnies d'infanterie de marine; les renforts arrivés de France ont permis au général Brière de l'Isle de renvoyer en Cochinchine 700 hommes d'infanterie de marine.

LES TUÉS ET BLESSÉS DE TUYEN-QUAN

Les noms des tués et blessés à Tuyen-Quan seront connus dans deux au trois jours.

L'infanterie de marine est tout particulièrement éprouvée. 5 officiers sont tués, dont 2 capitaines, 2 lieutenants et 1 sous-lieutenant.

Six autres sont grièvement blessés, dont 2 capitaines et 4 lieutenants.

Enfin, 5 sont blessés légèrement, dont 1 capitaine, 3 lieutenants et 1 sous-lieutenant.

C'est donc pour l'infanterie de marine un total de 16 officiers tués ou blessés, de 24 hommes tués, de 38 blessés grièvement, de 150 blessés légèrement.

Le capitaine d'infanterie de marine Chanu, frère du colonel Chanu, chef du bureau des troupes au ministère de la marine, est du nombre des blesssés grièvement dans l'affaire de Tuyen-Quan.

LA SITUATION A FORMOSE

L'*Union médicale* publie l'intéressante lettre suivante, qui donne des détails précis sur la triste situation dans laquelle se trouve le corps expéditionnaire de Formose. Nous tenons de source certaine, d'autre part, qu'on peut ajouter une foi entière aux renseignements donnés par cette correspondance :

« Tamsui, 12 janvier 1885.

» ..... Les 1,500 hommes qui ont pris Kelung le 1er octobre, sont réduits à 600, par le fait de la *fièvre typhoïde et du choléra. Ces 600 malheureux ont l'air de cadavres pour la plupart*, étant déjà fatigués à leur arrivée ici par la dernière campagne d'été au Tonkin ou un séjour en Cochinchine.

» On sait tout cela au conseil des ministres, puisque l'amiral Courbet n'a cessé d'envoyer des télégrammes tous les trois jours... »

Il y a un mois, une correspondance adressée de Tamsui, au même journal, et que nous avons reproduite, parlait de 800 à 900 hommes valides ou à peu près; aujourd'hui il n'est plus question que de 600, et dans quel état !.., Que sont devenus les autres ?

LE TONKIN EN ÉTAT DE SIÈGE

L'*Avenir du Tonkin* du 15 janvier, que nous venons de recevoir, publie en tête de ses colonnes l'important document que voici :

NOTE CIRCULAIRE URGENTE

Le général de division, commandant le corps expéditionnaire, communique aux autorités civiles et militaires du Tonkin le texte d'un télégramme qui lui est adressé par M. le ministre de la marine et des colonies, à la date du 31 décembre 1884 :

« Le gouvernement vous donne une autorité absolue sur tout le Tonkin, qui, pendant toute la » durée de vos opérations, doit être considéré comme en état de siège. L'autorité civile reprendra » la plénitude de son action quand les circonstances le permettront.

» Des instructions dans le même sens sont envoyées au ministre résident à Hué.

» De nouveaux et importants renforts vous seront expédiés dans quelques jours. »

» Au quartier-général, à Hanoï, le 7 janvier 1885.

BRIÈRE DE L'ISLE. »

Dans le numéro du 25 janvier du même journal, nous relevons une décision du général Brière de l'Isle, datée du 20, portant diverses nominations ou mutations dans le personnel civil, lequel dépendait auparavant du résident général à Hué.

REVUE DE LA PRESSE

Sus à la religion

Les votes de la Chambre qui, dans sa séance de mardi, a impitoyablement rejeté les crédits rétablis par le Sénat dans le budget des cultes, soulèvent dans toute la presse catholique les sentiments de la plus vive et aussi de la plus légitime indignation.

C'est ignoble ! dit l'*Univers* :

Hier, quand, en pleine Chambre, a retenti cette exclamation indignée, flétrissante, et si juste ! s'échappant d'un cœur honnête, dégoûté, revolté par le honteux marchandage auquel se livraient les spoliateurs de la gauche, ces spoliateurs qui allaient jusqu'à refuser, malgré la foi des traités, malgré les engagements les plus solennels, qui allaient jusqu'à refuser de quoi vivre à de vieux prêtres, dignes de tous les respects ; ces spoliateurs qui allaient jusqu'à déclarer ne pas vouloir que l'Etat payât ses dettes, sous le prétexte menteur, et en tout cas malhonnête, que les créanciers n'avaient pas besoin de l'argent du Trésor ; quand a retenti cette exlamation vengeresse, nous avons tressailli de joie. Enfin ! quelqu'un criait tout haut à ces gens-là, leur témoignait en public l'expression de son mépris, de son écœurement. Enfin, quelqu'un leur disait ce que nous ressentions, et prononçait le mot que nous aurions voulu, mais ne pouvions pas leur jeter à la face : « C'est ignoble ! C'est ignoble ! »

A M. le duc de la Rochefoucauld revient l'honneur d'avoir cinglé ainsi la gauche.

L'*Univers* s'élève ensuite contre le gouvernement dont l'abstention persévérante a permis à Judas Roche de l'emporter presque sur toute la ligne.

Le *Monde* s'exprime ainsi :

Il n'y a que deux mots pour qualifier la besogne qu'a faite hier la Chambre des députés. Le premier de ces mots est celui qu'a prononcé M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia et qui lui a valu l'honneur d'un rappel à l'ordre : « C'est ignoble ! » a dit le président de la Droite en traduisant le sentiment des honnêtes gens. Il faut, pour tenir compte de tout, ajouter : c'est incohérent.

L'inique et inconvenante réduction déjà opérée une première fois contre le vénéré archevêque de Paris a été maintenue. Les stipulations diplomatiques de 1867 assurant certains traitements à l'archevêque d'Alger, aux évêques d'Oran et de Constantine, ont été déchirées. Le chapitre 6 : — « Traitement des curés », restera diminué d'une somme de 72,000 francs, sous prétexte de vacances d'emplois qui ne se produiront pas dans cette proportion. Le chapitre de Saint-Denis est aboli. Supprimé aussi le crédit de 305,000 francs qui devait permettre aux boursiers des séminaires d'achever leurs études dans les conditions où ils avaient été admis à les commencer. Réduit à son tour le crédit des séminaires protestants. Enfin, les aumôniers des hôpitaux militaires d'Algérie et de Tunisie... Mais cette exécution n'a pas été, faute d'un chiffre suffisant de députés dans la salle, consommée dès hier.

Par contre, le crédit des chanoines a été rétabli, non pas tel que le Sénat l'avait voté, mais avec une réduction de 57,000 francs, qui inaugure l'application du système inventé par le gouvernement : suppression des chapitres par voie d'extinction.

Pourquoi ce crédit a-t-il été alloué, à la différence des autres ? Nous avouons que nous n'en savons rien, et nous sommes certains que la Chambre ne le sait pas davantage. La majorité, au surplus, n'a été que de quatre voix, et il s'en est fallu d'une minute ou deux, paraît-il, que le résultat ne fût changé ; on raconte, en effet, qu'un député de gauche, chargé de voter pour trois de ses collègues s'est présenté au moment où le scrutin venait d'être clos. Cela n'empêchait pas M. Martin-Feuillée de triompher de ce qu'il appelait « sa victoire »; cela n'empêchera pas le gouvernement d'invoquer auprès du Sénat, pour obtenir qu'il cède à son tour sur tous les autres points, cette prétendue concession de la Chambre.

La *Gazette de France* voit dans les votes de mardi le désir de la majorité républicaine de supprimer à brève échéance le budget des cultes ; elle engage les catholiques à entraver l'œuvre révolutionnaire :

Le budget des cultes est mis en coupe réglée par nos bons républicains.

M. Jules Roche dirige la campagne.

Le cléricalisme étant l'ennemi, on trouve de bonne guerre de l'affamer.

L'argent des « salaires », donné aux prêtres, est considéré comme contrebande de guerre dans les représailles exercées par la République contre l'Eglise.

Il n'y a pas à discuter les actes d'une majorité « ruisselante d'abjection », et composée des « eunuques », des... etc., etc... que se plaisent à injurier les Radicaux.

L'Eglise est condamnée par [illegible] la République à disparaître et on procède [illegible] lentement à son exécution.

C'est aux catholiques, avertis, à faire ce qu'il faut pour entraver l'œuvre révolutionnaire.

Si leur Foi n'a plus la vigueur nécessaire pour les combats rendus obligatoires, il est bien certain qu'avant longtemps. — après les élections cependant — on en finira avec l'entretien du culte en France.

Même note dans le *Français* :

Les votes de la séance d'hier sont, en effet, toute considération de droit constitutionnel à part, un indice certain de ce que la majorité se propose de faire dans la prochaine législature, si les électeurs commettent la faute de renouveler ses pouvoirs. On peut dire du budget des cultes qu'il ne tient plus aujourd'hui qu'à un fil. Il ne se passera peut-être pas un an, si les républicains continuent à dominer à la Chambre, avant que ce fil soit coupé. Tous ces votes haineux ont été émis à de grandes majorités. Ce sont là les seules questions sur lesquelles les républicains s'accordent ; leurs dissensions cessent dès qu'il s'agit de la guerre contre la religion. Les catholiques seraient bien coupables s'ils n'imitaient pas cet exemple, bien aveugles s'ils ne comprenaient pas cet enseignement. Ils forment, M. Spuller le reconnaissait hautement l'an dernier à la tribune du Palais-Bourbon, l'immense majorité des Français. Si l'on fait malgré cela violence à leurs consciences, c'est surtout parce qu'il leur manque cette force irrésistible que procure l'union. Le jour où ils sentiront la nécessité de concerter leurs efforts, et tout nous fait espérer que ce jour est prochain, le règne des sectaires qui ont entrepris de déchristianiser la France sera fini.

Citons, en terminant, les réflexions du *Constitutionnel*, un journal qui n'a rien de « clérical ». Notre confrère est surtout indigné de la suppression opérée sur le traitement du cardinal-archevêque de Paris et des évêques algériens :

Un moment on avait pu croire que la réduction de traitement infligée à Mgr Guibert était une de ces manifestations annuelles dont la majorité républicaine ne pouvait se dispenser sauf à revenir à des sentiments plus raisonnables, dans le travail de révision auquel le budget est soumis à la Chambre après avoir été modifié par le Sénat. Cette fois, la résolution de l'Assemblée paraît définitive, et malgré l'intervention de M. Martin-Feuillée, une majorité de 297 contre 171 a maintenu le premier vote qui avait enlevé à Mgr Guibert les deux tiers de son traitement.

De toutes les mesures de persécution dont le clergé catholique a été victime depuis l'avénement de l'opportunisme, il n'en est pas de plus mesquine et de plus odieuse. Un des membres les plus éminents et les plus respectés de l'épiscopat européen, un vieillard qu'une longue et sainte carrière, faite de travail et de vertus, aurait dû mettre à l'abri des vilenies de la politique, se voit brusquement privé des moyens de faire l'aumône à ses pauvres. Depuis la Convention, aucune Assemblée française n'avait porté une main aussi audacieuse sur le budget de la charité.

A Paris, ce seront les indigents qui paieront les frais des manifestations antireligieuses de l'Assemblée; au sud de la Méditerranée, ce sera l'influence française qui subira le contre-coup de l'amoindrissement infligé à l'épiscopat algérien. Le vote dont Mgr Guibert a été victime est un acte de mauvais goût dont les pauvres porteront la peine; la mesure prise contre l'archevêque d'Alger et les évêques d'Oran et de Constantine est un acte anti-patriotique, car elle est la violation d'un engagement international, et elle peut avoir des conséquences dangereuses pour les intérêts de la France.

Quant aux journaux de la gauche, à de rares exceptions près, ils approuvent l'iniquité de la Chambre.

NOUVELLES DU JOUR

La détresse du Trésor public

Paris, 11 mars. — On nous rapporte que pour faire face aux nécessités de l'expédition du Tonkin, le gouvernement a complètement épuisé les réserves de vivres dits de *mobilisation*.

Ce qui aggrave encore la situation, c'est qu'il n'a plus même de crédits disponibles pour les remplacer, ce qui fait que, si par malheur, nous étions surpris à l'improviste par une guerre européenne, la défense nationale se trouverait gravement compromise.

Nous apprenons, en effet, que le ministre de la guerre a mandé par dépêche le représentant à Bordeaux d'une grande maison américaine et lui a fait la commande d'une quantité énorme de viande salée, dont il réclamait la livraison sous quinze jours.

Le marché conclu a été rompu, la maison américaine exigeant le paiement au comptant, que le gouvernement anglais a toujours pratiqué pour le ravitaillement de ses troupes du Soudan, et le ministère français se trouvant hors d'état de faire face à cette réclamation.

Le prince de Galles en Irlande

Paris, 11 mars. — Le programme du voyage du prince et la princesse de Galles à Dublin, est arrêté. C'est le 8 avril que Leurs Altesses, accompagnées de leurs fils Albert, Victor et Georges, partiront de Kingstown pour Dublin. Le lendemain, 9, il y aura réception officielle au château de Dublin, et le soir du même jour, grand bal. Le 10, dîner de gala. Les francs-maçons inviteront le prince de Galles à une réunion de la Grande Loge. Le 16 avril, le prince et sa suite se rendront à Connamore, puis à Cork, Killarney, Puschestaw, Belfast, Derry, Barronscourt. Ils rentreront en Angleterre par l'Ecosse. On craint toujours des manifestations hostiles.

Le projet Vaillant

Paris, 11 mars. — Le conseil municipal de Paris a renvoyé à la commission spéciale le projet Vaillant, demandant au Parlement d'abroger [illegible], avant les élections législatives, la loi du 14 mars 1872, contre l'Internationale et les [illegible] associations similaires, ainsi que l'[illegible] des mesures administratives ayant [illegible] le même objet, et enfin l'ouverture par le [illegible] gouvernement des négociation en vue d'établir, d'accord avec le gouvernements étrangers, une législation internationale du travail.

Le secret professionnel

Paris, 11 mars. — La neuvième chambre correctionnelle, présidée par M. Feuilloley, vient de rendre son jugement dans l'affaire du docteur Watelet, poursuivi sous la prévention de révélation du secret professionnel, pour avoir, dans une lettre adressée au *Matin*, et insérée par ce journal, fait connaître les véritables causes de la mort du peintre Bastien-Lepage.

Le docteur Watelet est condamné à *100 francs* d'amende, et le gérant du *Matin* à 16 francs, comme complice.

Le tribunal pose en principe que, pour qu'il y ait délit en matière de révélation du secret professionnel, il n'est pas nécessaire qu'il y ait eu, de la part du prévenu, intention de nuire, Le délit existe, alors même que le secret a été révélé dans un but louable.

Les considérants du jugement rendent d'ailleurs hommage à la parfaite honorabilité du docteur Watelet, en faveur duquel le tribunal admet l'existence de circonstances largement atténuantes.

La Chambre, le Sénat et le ministère

On nous écrit :

Paris, 11 mars. — On remarque que pas une feuille républicaine ne fait allusion au retour au Sénat du budget des dépenses de 1885, que la Chambre est en train de discuter, et dans lequel elle a maintenu hier, sauf en ce qui concerne les chanoines, la suppression des crédits rétablis par l'assemblée du Luxembourg.

Serait-ce que, pour bien souligner que ce n'est qu'à elle qu'appartient le dernier mot en matière financière, la majorité du palais Bourbon exigerait du gouvernement que le sort du budget de 1885 fût réglé définitivement après le vote qu'elle émettra demain, en ce sens, qu'il aurait force de loi et serait promulgné sans avoir besoin de revenir au Luxembourg ?

J'ignore si la question sera résolue dans ce sens, mais on assurait cette après-midi, à la Chambre, qu'elle était posée et que le gouvernement, qui résiste, aura bien du mal à la faire trancher conformément à son opinion.

MM. Jules Ferry et Martin-Feuillée objectent vainement, jusqu'à présent, que le Sénat, satisfait de ce que la Chambre a acquiescé au rétablissement du crédit relatif aux chanoines, fera bon marché du reste, et qu'après une déclaration platonique affirmant son droit financier, il votera le budget tel que les députés le lui renverront. Mais c'est précisément pour éviter cette affirmation nouvelle des droits de la première Chambre, que les républicains du Palais-Bourbon tiennent pour la promulgation immédiate du budget converti en loi par le dernier vote de la Chambre. Jamais occasion plus belle ne s'est rencontrée, disent-ils, de créer un précédent en faveur des droits prépondérants de la Chambre des députés, et il importe de ne pas la laisser échapper.»

Selon toute apparence, la journée entière d'aujourd'hui va être employée en négociations à ce sujet entre le gouvernement et les chefs de la majorité et ce n'est guère que demain qu'on pourra savoir à quel parti l'on s'est arrêté.

En attendant, ce que je suis à même de constater, c'est que M. Jules Ferry est bien perplexe et que cette perplexité le dispose à une foule de concessions pour conserver les bonnes grâces d'une majorité dont la faveur ne tient qu'à un fil, et qui peut, en lui refusant de lui accorder la suppression des élections partielles, le mettre, sinon en état de minorité flagrante au sein du Parlement, au moins sous la dépendance du groupe de l'union républicaine ou de l'union démocratique.

Le mouvement protectionniste

Paris, 11 mars. — M. Pouyer-Quertier, l'éloquent défenseur des droits de l'agriculture, a été entendu, hier, par la commission sénatoriale relative aux droits sur les céréales. M. Pouyer-Quertier s'est prononcé pour l'élévation de ces droits.

M. Krantz lira son rapport à la commission vendredi ou samedi, et, en le déposant ensuite sur le bureau du Sénat, il compte ne pas en demander la discussion publique avant le 19 mars, afin qu'à cette date, l'Assemblée du Luxembourg puisse statuer en même temps sur le projet concernant le bétail. Il y a, en effet, toute probabilité que, le 19, la Chambre se sera prononcée sur les conclusions du rapport de M. Raoul Duval, et comme la commission des céréales du Sénat n'aura pas été dessaisie par un vote, elle pourra déposer sur les bestiaux un rapport supplémentaire. S'il en était autrement, il faudrait disjoindre les deux projets de loi et nommer une seconde commission sénatoriale.

Le mouvement protectionniste qui se manifeste depuis quelque temps dans l'Europe centrale promet de s'étendre à des pays du Nord. Il vient de se produire, notamment en Suède. Le prince héritier qui, en l'absence du roi, parti pour Christiania, gouverne en qualité de régent, a reçu une députation de trente personnes, qui lui ont remis une pétition pourvue de 7,000 signatures et demandant des lois protectrices pour l'agriculture et l'industrie. Le Conseil d'Etat, saisi de la question, s'est déclaré, par 10 voix contre 9, contre les droits d'entrée sur le froment, mais il n'a pas encore prononcé sur les demandes des droits pour d'autres articles. En tout cas, le mouvement protectionniste est donné et il ne pourra que s'accentuer, vu l'exemple des autres pays.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE COMMERCE DE LA BELGIQUE PENDANT LE PREMIER MOIS DE 1885. — D'après les tableaux qui viennent d'être publiés par le ministère des finances de la Belgique le commerce de ce pays avec l'étranger, pendant le mois de janvier dernier, a donné des résultats défavorables.

Les importations (commerce spécial) du mois de janvier 1885 donnent une diminution de 15 0/0 comparativement à celles de la période correspondante de l'année 1884. Les exportations, au contraire, présentent un chiffre à peu près égal à celui du même mois de l'année passée. Nous croyons utile d'ajouter que les valeurs qui ont servi à établir ces résultats généraux sont calculés d'après les taux admis pour l'année 1883, taux qui ne sont plus rigoureusement exacts pour certains produits tels que les sucres et les céréales.

La réduction des importations est due aux articles suivants :

Froment, épeautre et méteil, 40,729,270 kil. en janvier 1885, contre 67,927,053 en 1884 et 47,864,491 en 1883; seigle 8,270,852; 18,664,648 et 6,306,694 kil. respectivement pendant les trois mêmes périodes ; orge, escourgeon et drèche, 11,564,190, 17,439,539 et 10,930,504 kil. ; farines, son, fécules alimentaires et mouture de toute espèce, 2,512,208, 5,300,566 et 5,677,535 kil.; guano, 961,444, 7,947,853 et 478,882 kil.; lin, 2,126,340, 3,310,229 et 2,977,012 kil.; etc. Nous avons reçu plus de tabac en janvier 1885 qu'en janvier 1884, 387,237 contre 303,561 kil., mais en janvier 1883, les importations étaient de 1,719,598 kil. Il en est de même du café,